

Maintenir l'équilibre

Les investissements sont rendus possibles grâce aux excédents dégagés par la Ville, l'emprunt et les subventions. Les dépenses de fonctionnement des services publics municipaux sont quant à elles supportées par les dotations de l'Etat et le produit des impôts locaux. Les habitants de Frontignan la Peyrade participent donc, selon leur situation, au développement de leur ville. Explications.

Nos impôts

A Frontignan la Peyrade, trois taxes locales s'appliquent :

- La taxe d'habitation (prévisions 2006 : 4 659 128 €)
 - La taxe sur le foncier bâti (prévisions 2006 : 5 240 951 €)
 - La taxe sur le foncier non-bâti (prévisions 2006 : 236 857 €)
- Seule une partie de chacune de ces trois taxes est fixée et perçue par la commune, le reste revient aux autres collectivités locales, le Conseil

général de l'Hérault et la Région Languedoc-Roussillon. La taxe professionnelle et la taxe transport, payées par les entreprises, ainsi que la taxe d'ordures ménagères payée par tous, sont versées à l'agglomération du Bassin de Thau.

L'évolution des taux d'imposition envisagée pour 2006 est de 1,8 %, soit le montant de l'inflation prévu en 2006 (comme en 2003, 2004 et 2005).



La crèche Dr Roger-Michel à La Peyrade est un bel exemple de co-financement entre la Ville, la CAF et le département.

Le budget de la Ville est consultable à l'Hôtel de Ville et en mairie annexe de La Peyrade.



Des abattements pour un impôt plus juste

Afin de rendre la taxe d'habitation plus juste, des abattements ont été mis en place dans le paiement de la taxe d'habitation. Ainsi, en 2005, ces abattements ont profité à 74 % des résidences concernées par la taxe d'habitation et ont permis aux familles d'économiser, suivant leur cas, entre 78 € et 363 €. Par exemple, une famille moyenne avec 2 enfants paierait 519 € de part communale de la Taxe d'Habitation sans l'application des abattements. Avec, elle paie 285 € et réalise donc une économie de 234 € (1 534 Francs !).

Des tarifs sociaux pour les services publics de la ville

Gratuit

L'accès au musée ; la consultation Internet au PIJ (Point Cyb) ; les séances Ciné 3^{ème} âge ; les transports scolaires en primaire et maternelle ; l'accompagnement scolaire et les études surveillées.

Des prix accessibles au plus grand nombre

Le cinéma à partir de 3 € (jeunes, Rmistes...) ; 1 jour au centre de loisirs à partir de 3 € ; le portage de repas à domicile à partir de 3,47 € ; 3,10 € la piscine ; 0,18 € pour le Centre de Loisirs associé à l'école ; 2,5 € par repas au restaurant scolaire...

Du nouveau dans la déclaration des revenus

Cette année, vous recevrez votre déclaration fin avril début mai et non plus au mois de mars comme dans le passé. Et cette année, elle sera pré-renseignée automatiquement (avec salaires, allocations chômage, indemnités...).

Deux solutions :

- soit vous êtes d'accord avec les chiffres indiqués par l'administration fiscale et n'avez rien à ajouter : vous n'avez alors plus qu'à signer et renvoyer votre déclaration ;
- soit vous n'êtes pas d'accord ou avez des informations complémentaires à apporter : vous corrigez et renvoyez votre déclaration signée avant la fin mai.

A noter : si vous optez pour la déclaration sur Internet, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt de 20 €, et aurez jusqu'au 27 juin pour répondre.

Les ratios financiers 2006

1 DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	1 098,34 €
2 PRODUITS DES IMPOSITIONS DIRECTES / POPULATION	478,59 €
3 RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	1 112,04 €
4 DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT / POPULATION	432,99 €
5 ENCOURS DE LA DETTE / POPULATION	1 213,39 €
6 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	235,12 €
7 DÉPENSES DE PERSONNEL / DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	57,17 %
8 COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL	155,09 %
9 DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT + DETTE / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	224,13 %
10 DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	38,94 %
11 ENCOURS DE LA DETTE / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	109,11 %

La surtaxe d'électricité supprimée

Dans toutes les villes, une taxe d'électricité de 12 % s'applique sur 80 % du montant hors taxe de l'abonnement et des consommations EDF. À Frontignan la Peyrade, depuis le début du XX^e siècle, celle-ci avait été portée à 15 %. En effet, à l'époque des grandes industries, très consommatrices d'électricité, cette surtaxe permettait d'apporter à la Ville des recettes non négligeables.

Avec la disparition de ces usines, elle a un peu perdu de son sens. De nos jours, 68 % de cette taxe est payée par les seuls foyers ou petites entreprises et ce sans condition de revenus. Elle pénalise donc en priorité les plus modestes, même si les sommes déboursées sont peu importantes. Son abrogation est un geste fort, tout comme le main-

tien des abattements, qui permettent de réintroduire de la justice sociale dans ces taxes. L'abandon de cette surtaxe se traduit par 130 000 € de recette en moins pour la Ville. Cet effort à destination des plus modestes est possible cette année grâce à la réévaluation de notre population et aux aides de l'Etat qui en découlent ■

